

Lieux et dates des conférences

LINGOLSHEIM, le 17 janvier 2012

CNFPT Alsace-Moselle - Antenne du Bas Rhin, 10 avenue Schuman
Contact : Lucie GUENIER DELAFON - lucie.guenierdelafon@cnfpt.fr

DIJON, le 24 janvier 2012

CNFPT Bourgogne, 6-8 rue Marie Curie
Contact : Pierre Alexandre PRIVOLT - pierrealexandre.privolt@cnfpt.fr

BESANCON, le 25 janvier 2012

CNFPT Franche-Comté, 3 rue Bouilloche
Contact : Isabelle BOISSIER - isabelle.boissier@cnfpt.fr

TROYES, le 31 janvier 2012

ADPS Centre Sportif de l'Aube, 5 rue Marie Curie
Contact : Marie Jeanne MISCHLER - mariejeanne.mischler@cnfpt.fr

NANCY, le 8 février 2012

CNFPT Lorraine, 6 quai Andreu de Bilstein
Contact : Didier FLAMANT - didier.flamant@cnfpt.fr

Modalités d'inscription

Vous pouvez vous inscrire, au choix, à l'une des conférences ci-dessus. Remplissez et retournez le bulletin d'inscription joint à l'adresse correspondante au plus tard 8 jours avant la conférence. **L'inscription vaut convocation.**

Bulletin d'inscription disponible également en téléchargement sur le site de votre délégation de référence

Restauration prise en charge

Frais de déplacement non pris en charge

DÉLÉGATIONS RÉGIONALES DE L'INTERRÉGION EST

ALSACE-MOSELLE
www.alsace-moselle.cnfpt.fr

BOURGOGNE
www.bourgogne.cnfpt.fr

CHAMPAGNE-ARDENNE
www.champagne-ardenne.cnfpt.fr

FRANCHE-COMTÉ
www.franchecomte.cnfpt.fr

LORRAINE
www.lorraine.cnfpt.fr



LA LOI DE FINANCES 2012

Évolution
de l'environnement
financier
des collectivités
territoriales
dans le cadre de la
préparation budgétaire
2012

3e Rencontres
des Finances Locales



Contexte

Après les journées d'actualité 2010 et 2011 sur *la suppression de la taxe professionnelle et son impact sur les finances locales*, plébiscitées par les participants, les délégations régionales Grand-Est du CNFPT, en association avec l'INSET de Nancy proposent, dans le cadre d'un cycle de conférences interrégionales, le troisième **rendez-vous annuel des finances locales**.

Dans le cadre de la préparation budgétaire, le principal objectif de ces journées, est d'identifier les éléments de la loi de finances qui impacteront les budgets locaux.

Cette rencontre annuelle permet d'intégrer la loi de finances rectificative et la loi de finances 2012, dans les aspects budgétaires, fiscaux et économiques.

Elle est l'occasion d'analyser les principaux enseignements de la loi de finances concernant les dotations de l'Etat, les nouveaux systèmes de péréquation et les derniers ajustements de la refonte fiscale.

Objectifs

- Comprendre le nouvel environnement financier issu des réformes fiscales et financières mais également du contexte international qui impactent directement les budgets des collectivités.
- Simuler les effets de la réforme de la péréquation à travers la création du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. (FPIC)
- Evaluer les impacts pour cette année de la réforme de la taxe professionnelle dont les prolongements ont été adoptés en loi de finances rectificative pour 2011 et loi de finances pour 2012.
- Identifier les stratégies financières à mettre en œuvre à court, moyen et long terme.

Public

Cette journée s'adresse particulièrement aux collaborateurs des collectivités de plus de 2000 hab.

- Responsables des Finances
- Directeurs Généraux
- Contrôleurs de Gestion

Programme

9h Café d'accueil

9h30 > 17h Conférence

- ■
LES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES POUR 2012
 - Contexte,
 - Dotations de l'état,
 - Objectif de réduction des déficits...

- **LA CRÉATION DU FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)**
 - Processus, l'architecture.
 - Enjeux, les modalités de fonctionnement.

- **LES AJUSTEMENTS DE LA RÉFORME DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE**
 - Potentiel fiscal,
 - Enjeux sur la CVAE,
 - Autres dispositions.

- **LES NOUVELLES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

Une large place sera accordée aux retours d'expérience. Les échanges avec les participants seront prépondérants et enrichis par la connaissance empirique des réalités du terrain.

Intervenant

Jean-Pierre COBLENTZ

Expert consultant en finances et fiscalité locale.

Auditionné par le Ministère de l'Economie et des Finances, par l'Inspection Générale des Finances, il a pris une part active aux travaux sur les réformes en cours (rédaction de propositions d'amendements pour la loi de finances et la réforme territoriale)